

COMPLEMENTS ECOLOGIQUES SUITE A LA DEMANDE DE COMPLEMENTS DE LA DRIEE



EOLE – DOSSIER LOI SUR L’EAU

COMPLEMENTS ECOLOGIQUES SUITE A LA DEMANDE DE COMPLEMENTS DE LA DRIEE

FICHE D’IDENTIFICATION

Maître d’ouvrage	SNCF Réseau
Projet	EOLE
Étude	Compléments écologiques suite à la demande de compléments de la DRIEE
Nature du document	Note de travail à intégrer dans le DLE2
Date	21/07/2016
Nom du fichier	Compléments MNAT DLE2
Référentiel	
Confidentialité	
Langue du document	
Nombre de pages	23

APPROBATION

Version	Nom	Fonction	Date	Visa	Modifications
1	Production	Benjamin JAVAUX	Ecologue	21/07/2016	
	Vérification	Florence BROCHART	Chef de projet	25/07/2016	
	Engagement de la responsabilité de l’entité	Christelle CHICHIGNOUD	Responsable du pôle Ile-de-France / Nord	27/07/2016	
					Version initiale

TABLE DES MATIERES

1.	OBJET	4
2.	ETUDE COMPLEMENTAIRE 1 : ZONE HUMIDE SUR CRITERE DE VEGETATION SUR LES BERGES DE GUERVILLE 4	
2.1	RAPPEL DES ETUDES PREALABLES	4
2.2	METHODE POUR IDENTIFIER UNE ZONE HUMIDE SUR CRITERE FLORISTIQUE	5
2.3	INVENTAIRE COMPLEMENTAIRE DE 2016	6
2.4	RESULTATS DE LA CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES	8
2.4.1	PLACETTE 1	8
2.4.2	PLACETTE 2	9
2.4.3	PLACETTE 3	9
2.4.4	PLACETTE 4	10
2.5	SYNTHESE DU CARACTERE HUMIDE DES BERGES DES GUERVILLE	11
3.	ETUDE COMPLEMENTAIRE 2 : ETAT INITIAL ECOLOGIQUE SUR LE SITE DE VALENE	12
3.1	ANALYSE DU CONTEXTE ECOLOGIQUE	12
3.2	HABITAT ET FLORE	14
3.2.1	RESULTATS DES INVENTAIRES	14
3.2.2	EVALUATION PATRIMONIALE	14
3.3	FAUNE	15
3.3.1	RESULTATS DES INVENTAIRES	15
3.3.2	EVALUATION PATRIMONIALE	16
3.4	SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL ECOLOGIQUE DU SITE DE VALENE	18
4.	ANNEXES	20
4.1	LISTES DES ESPECES FLORISTIQUES IDENTIFIEES SUR LES BERGES DE GUERVILLE	20
4.2	LISTES DES ESPECES FLORISTIQUES IDENTIFIEES SUR LE SITE DE VALENE	23

1. OBJET

Deux études complémentaires sur le volet milieu naturel sont nécessaires suite à la demande de compléments émise par la DRIEE sur le DLE 2 EOLE le 27/06/2016.

- Etude complémentaire 1 en lien avec la remarque 1.1 p.3 de l'annexe de la demande de compléments : « Sur le secteur de Guerville, une partie des berges servant de compensation frayères est placée en classe 2 (zone humide avérée) par l'étude régionale menée par la DRIEE en 2010 sur les enveloppes de zones humides. Ce secteur est donc à considérer dans l'analyse de la rubrique 3310, une analyse de l'état initial de la zone humide est à effectuer et des mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont à proposer le cas échéant ». Une étude de cette zone humide sur critère de végétation sur les berges de Guerville est donc à réaliser.
- Etude complémentaire 2 en lien avec la remarque 2. Impact hydraulique en lit majeur p. 6 de l'annexe de la demande de compléments : « l'état initial des sites de compensation [site de Valène], notamment sur les aspects biodiversité, est à présenter ». Un état initial écologique doit donc être réalisé sur le site de Valène.

2. ETUDE COMPLEMENTAIRE 1 : ZONE HUMIDE SUR CRITERE DE VEGETATION SUR LES BERGES DE GUERVILLE

L'arrêté du 24 juin 2008 du MEEDDAT, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009, établit les critères de définition et de délimitation des zones humides au sens de la loi sur l'eau : « un espace sera considéré comme une zone humide s'il présente des critères de sols ou de végétation définis précisément ».

Ainsi, un espace peut être considéré comme zone humide au sens du Code de l'environnement dès qu'il présente l'un des critères détaillés ci-après.

- Sa végétation, si elle existe, est caractérisée :
 - soit par des « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiés selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2. de l'arrêté ;
 - soit par des espèces indicatrices de zones humides, la liste des espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté du 24 juin 2008. Cette liste peut être complétée par une liste additive d'espèces arrêtée par le préfet si elle existe.
- Ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2. de l'arrêté du 24 juin 2008.

Il est cependant important de rappeler que suivant la circulaire du 18 janvier 2010 et en application des Articles L.214-7-1 et R.211-108 du Code de l'environnement, l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 stipule que :

"Dans tous les cas, lorsque le critère relatif à la végétation n'est pas vérifié, il convient d'examiner le critère pédologique ; de même, lorsque le critère pédologique n'est pas vérifié, le critère relatif à la végétation doit être examiné (cf. arbre de décision simplifié présenté en annexe 2 de la circulaire)."

A contrario *"En chaque point, la vérification de l'un des critères relatifs aux sols ou à la végétation suffit pour statuer sur la nature humide de la zone."*

Dans le DLE 2 p. 70 partie 1.5.3.2 : les berges de Guerville ne sont pas considérées comme zones humides sur critère pédologique.

2.1 Rappel des études préalables

Dans le cadre des études réalisées pour le Dossier Loi sur l'Eau le bureau d'études EGIS a réalisé un diagnostic sur le linéaire du projet EOLE en 2013. Un diagnostic complémentaire a été réalisé en 2014 par le bureau d'étude SAFEGE au regard des évolutions du projet sur le secteur de Guerville et de la 3/4^{ème} voie. Les observations floristiques et pédologiques réalisées ont conclu en l'absence de zones humides.

Les conclusions de SAFEGE sur l'examen complémentaire de définition de la zone humide à Guerville (classe 2 DRIEE) sont les suivantes :

« Les résultats démontrent de façon certaine que le sol ne révèle pas d'indice d'hydromorphie : présence d'un sol brun argilo-limoneux avec quelques débris organiques. »

Les relevés pédologiques de l'étude EGIS sont représentés sur la carte ci-après par des point bleu, les sondages complémentaires réalisés par SAFEGE sont identifiés par les lettres A à G.

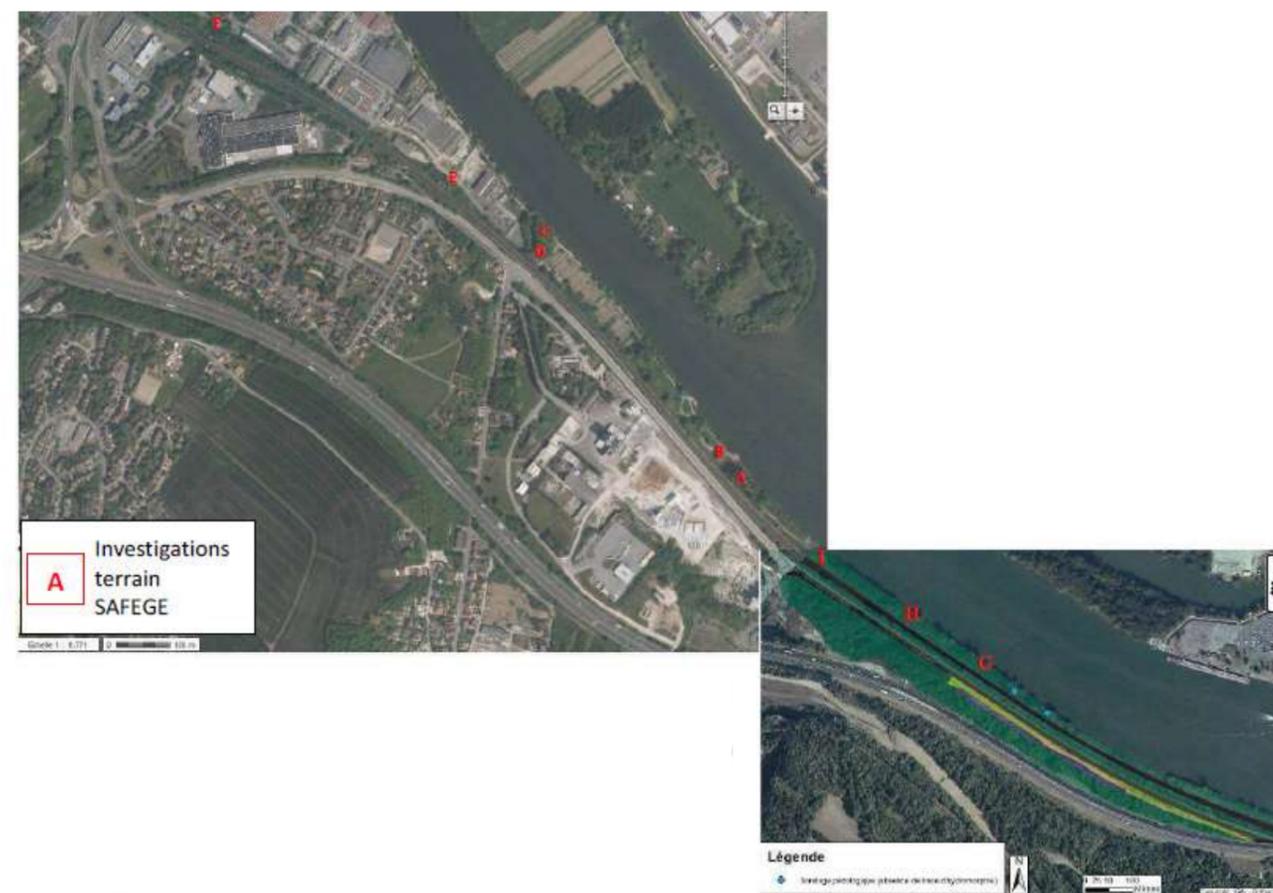


Figure 1. Localisation des sondages pédologiques effectués par SAFEGE et EGIS

Le périmètre de la zone de classe 2 est cependant indiqué comme forêt alluviale dans la cartographie des forêts alluviales de la vallée de la Seine (écosphère, mars 2005 – Cartographie et inventaire des forêts alluviales de la vallée de la Seine au 1 : 25000). Cette zone est qualifiée de frênaie-peupleraie de valeur écologique faible.

Afin de caractériser les formations boisées impactées par le projet, en vue de définir ultérieurement les éventuelles compensations qui pourraient être exigées au titre du Code forestier, la SNCF a chargé l'Office national des forêts (ONF) en 2016 de procéder à un descriptif détaillé des différentes formations boisées situées sur les emprises. Les secteurs correspondant à la zone d'étude de Guerville sont présentés dans le tableau ci-après. A noter qu'il n'est pas fait référence à la qualité et au type de sols dans cette étude.

Secteur	Zone	Surface impactée	Surface totale	Description succincte de la végétation	Boisement d'un âge supérieur à 30 ans ?	Potentiel sylvicole au regard du peuplement	Potentiel sylvicole au regard du sol	Intérêt écologique présumé
	22	0,19 ha	0,55 ha	Futaie d'Érable-sycomore	Oui	Faible	Faible	Faible
	23	0,52 ha	0,91 ha	Boisement clair à feuillus divers	Non	Faible	Faible	Modéré

Le suivi piézométrique (la société Géosond) : un suivi a été réalisé sur les ouvrages SC56 et SC58 de mai 2014 à mai 2015, les résultats sont indiqués ci-après :

Sondages	Cote du piézomètre (m/NGF)	Cote du fond (m/ NGF)	Niveau d'eau le plus haut (m/TN)
MA-SC56+Pz	21,54	-4 ,1	3,17 en mai 2014
MA-SC58+Pz	21,66	-3,6	3,6 en mai 2015

Ainsi, les sols ne sont pas sujet à des remontées de nappe à moins de 0,5m du terrain naturel.

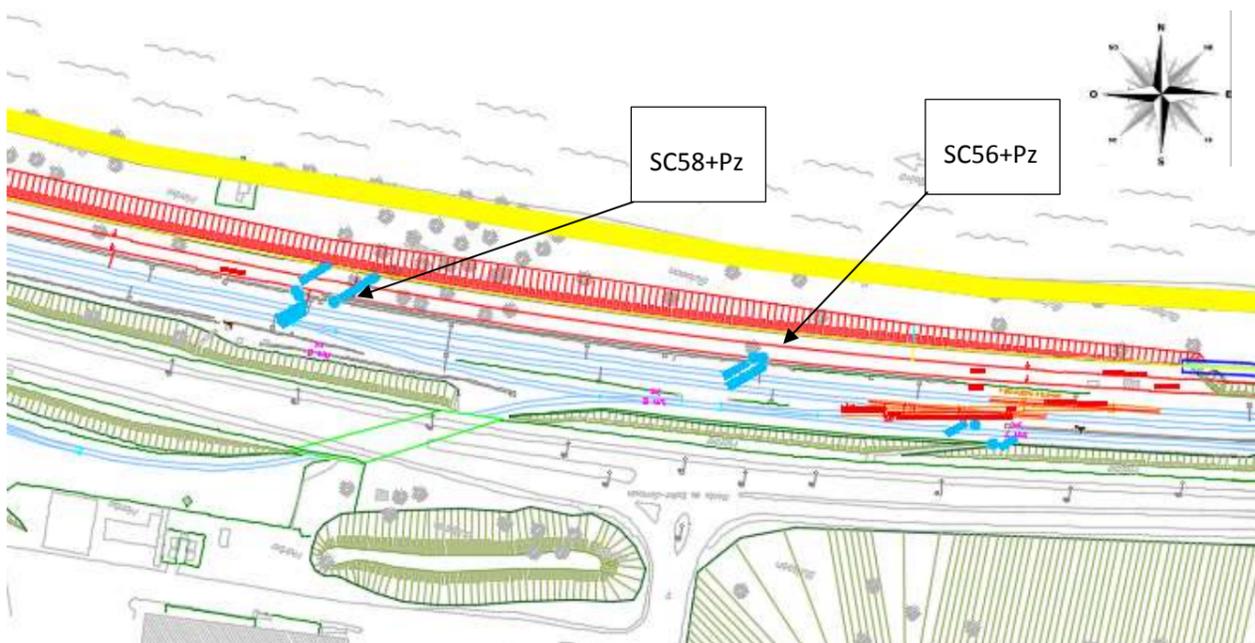


Figure 2. Localisation des piézomètres dans le secteur de Guerville

Par ailleurs le sondage MA-SC56+Pz a permis d'établir la lithologie suivante :

- Remblai sur 2m d'épaisseur : horizon constitué par des sables limono-argileux noirâtre-brunâtre à marron avec blocs, cailloux et cailloutis, débris divers,
- Alluvions modernes sur 3,5m d'épaisseur : cette formation est caractérisée par des sables plus ou moins argileux brunâtre à marron avec des silex,
- Craie du Campanien sur 24,70m d'épaisseur : avec sur les premiers 5,7m une partie altérée reposant sur une formation saine caractérisée par des marnes calcaires blanchâtre beigeâtre avec des blocs, cailloux et cailloutis calcaires et des silex noirs.

Les deux premiers mètres de sol, constitués de remblai ne sont pas caractéristiques de sols humides.

L'objectif de l'étude complémentaire 1 est d'apporter une expertise de terrain en se basant sur le critère floristique.

2.2 Méthode pour identifier une zone humide sur critère floristique

Source : Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

L'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Comme pour les sols, cet examen porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière. Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec 1 point (= 1 placette) par secteur homogène du point de vue des conditions mésologiques.

Sur chacune des placettes, l'examen de la végétation vise à vérifier si elle est caractérisée par des espèces¹ dominantes, identifiées selon le protocole ci-dessous, indicatrices de zones humides. Sinon, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen des sols.

Protocole de terrain :

- sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3 ou 6 ou 12 pas (soit un rayon entre 1,5 et 10 mètres) selon que l'on est en milieu respectivement herbacé, arbustif ou arborescent, effectuer une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation (herbacée, arbustive ou arborescente²) en travaillant par ordre décroissant de recouvrement³ ;
- pour chaque strate :
 - noter le pourcentage de recouvrement des espèces ;
 - les classer par ordre décroissant ;
 - établir une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate ;
 - ajouter les espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment ;
 - une liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée ;
- répéter l'opération pour chaque strate ;
- regrouper les listes obtenues pour chaque strate en une seule liste d'espèces dominantes toutes strates confondues⁴ ;
- examiner le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la « Liste des espèces indicatrices de zones humides », la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

L'annexe II – table A de l'arrêté du 24 juin 2008 présente les espèces végétales indicatrices de zones humides à utiliser avec la méthode décrite précédemment. Cette liste est applicable en France métropolitaine et en Corse. Elle peut, si nécessaire, être complétée par une liste additive d'espèces, arrêtée par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel consulté à cet effet. Cette liste additive peut comprendre des adaptations par territoire biogéographique. En l'absence de complément, la liste présentée ci-dessous est à utiliser ; l'approche par les habitats peut aussi être privilégiée.

La mention d'un taxon de rang spécifique signifie que cette espèce, ainsi que, le cas échéant, tous les taxons de rang sub-spécifiques sont indicateurs de zones humides.

2.3 Inventaire complémentaire de 2016

Un inventaire complémentaire a été mené par SYSTRA le 19/07/2016 (28-35°C, ensoleillé, pas de vent) pour qualifier le caractère humide du secteur impacté par le projet EOLE sur les berges de Guerville.

¹ Le terme « espèces » doit être pris au sens général du terme, il correspond aux taxons de rang spécifique ou sub-spécifique pour les spécialistes.

² Une strate arborescente a généralement une hauteur supérieure à 5 ou 7 mètres.

³ Les espèces à faible taux de recouvrement (très peu abondantes ie , 5 % ou disséminées) apportent peu d'information, il n'est donc pas obligatoire de les relever.

⁴ Lorsqu'une espèce est dominante dans 2 strates, elle doit être comptée 2 fois dans la liste finale.

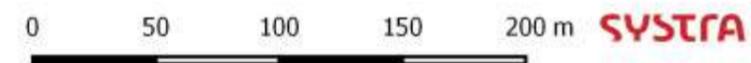
EOLE : Prolongement du RER E à l'Ouest

Berges de Guerville (3e et 4e voies)



Figure 3. Placettes d'inventaire de la flore sur les berges de Guerville

- Placettes de relevés floristiques
- - - Transect
- Enveloppe de zone humide de classe 2
- Emprises du projet EOLE
- Site d'importance communautaire Natura 2000
- ZNIEFF Type 1
- Découpage communal



Le recouvrement des espèces végétales a été déterminé à partir des pourcentages de recouvrement suivants.

Tableau 1. Recouvrement des espèces végétales

RECOUVREMENT DE L'ESPECE	COEFFICIENT D'ABONDANCE
Supérieur à 75%	5
Compris entre 50% et 75%	4
Compris entre 25% et 50%	3
Compris entre 5% et 25%	2
Inférieur à 5%	1
Espèce très rare	r
Espèce représentée par un individu unique	i

Les résultats bruts des inventaires sont donnés en annexe. 52 espèces végétales ont été relevées sur les 4 placettes. La liste d'espèces se décompose de la façon suivante selon leurs catégories de rareté :

Tableau 2. Nombre d'espèces floristiques par statut de rareté

STATUTS DE RARETE	NB D'ESPECES
Extrêmement rare	0
Très rare	1
Rare	2
Assez rare	2
Assez commun	0
Commun	5
Très commun	12
Extrêmement commun	30

STATUTS DE RARETE	NB D'ESPECES
Sans statut de rareté	0

Trois espèces sont qualifiées d'exotiques envahissantes⁵ (ou invasives) :

- Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) ;
- Buddleia du père David (*Buddleja davidii*) ;
- Onagre à sépales rouges (*Oenothera glazioviana*).

Ces trois espèces sont invasives de classes 3, c'est-à-dire se propageant dans les milieux non patrimoniaux fortement perturbés par les activités humaines (bords de route, cultures, friches, etc.) ou par des processus naturels (friches des hautes grèves des grandes vallées).

2.4 Résultats de la caractérisation des zones humides

2.4.1 Placette 1

Cette placette se trouve à l'extérieur de la zone humide de classe 2.

La placette 1 se rattache à un habitat de fourré rudéral colonisé par les espèces invasives (Code EUNIS G5.61, code Corinne Biotopes 31.8D)



Figure 4. Fourré rudéral de la placette 1

⁵ s'applique à des plantes exotiques, généralement naturalisées, induisant par leur prolifération dans les milieux naturels ou semi-naturels des changements significatifs de composition, de structure ou de fonctionnement des écosystèmes.

Tableau 3. Espèces dominantes et pourcentage de recouvrement

ESPECES DOMINANTES	NOM FRANÇAIS	AR. ZH	STRATE	ABONDANCE PLACETTE 1
<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin		arbustive	2
<i>Arctium minus (Hill) Bernh., 1800</i>	Petite bardane		herbacée	2
<i>Buddleja davidii Franch., 1887</i>	Buddleia du père David		arbustive	2
<i>Glechoma hederacea L., 1753</i>	Lierre terrestre		herbacée	2
<i>Juglans regia L., 1753</i>	Noyer commun		arbustive	2
<i>Ulmus minor Mill., 1768</i>	Orme champêtre		arborée	2
<i>Ulmus minor Mill., 1768</i>	Orme champêtre		arbustive	1
<i>Urtica dioica L., 1753</i>	Grande ortie		herbacée	1

Toute strate confondue, la placette 1 compte 8 espèces dominantes (une même espèce observée dans deux strates est comptée deux fois, conformément à la méthodologie de l'arrêté). Aucune de ces espèces n'est indicatrice de zone humide. Les résultats de la placette 1 permettent de conclure à **l'absence de zone humide sur critère floristique.**

2.4.2 Placette 2

Cette placette se trouve à l'intérieur de la zone humide de classe 2 DRIEE, dans sa partie ouest.

La placette 2 se rattache à un habitat d'éraiblaie rudérale en contexte alluvial (Code EUNIS A8 x G1.21, code Corinne Biotopes 84.3 x 44.3).

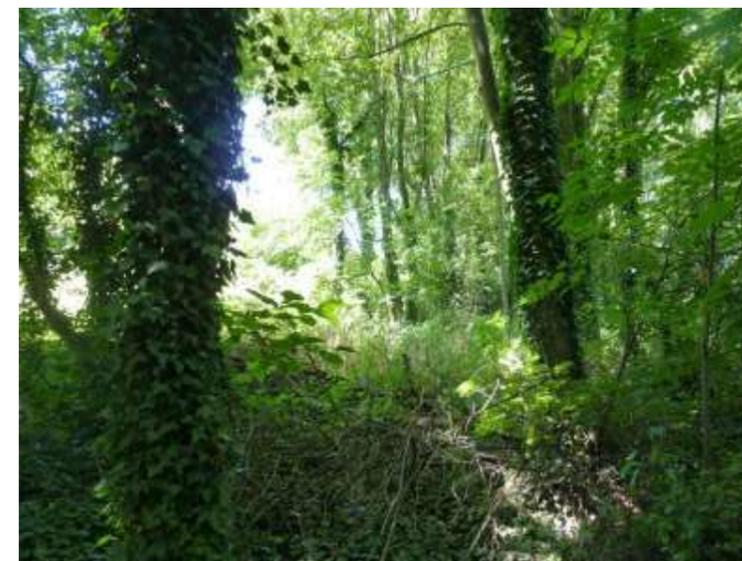


Figure 5. Eraiblaie de la placette 2

Tableau 4. Espèces dominantes et pourcentage de recouvrement

ESPECES DOMINANTES	NOM FRANÇAIS	AR. ZH	STRATE	ABONDANCE PLACETTE 2
<i>Acer pseudoplatanus L., 1753</i>	Erable sycomore		arborée	4
<i>Ribes rubrum L., 1753</i>	Groseillier rouge	ZH.	arbustive	3
<i>Hedera helix L., 1753</i>	Lierre grimpant		herbacée	2
<i>Ulmus minor Mill., 1768</i>	Orme champêtre		arborée	1

Cette placette est largement dominée par l'Erable sycomore (recouvrement de 4). Toute strate confondue, la placette 2 compte 4 espèces dominantes. Seule une espèce sur quatre est indicatrice de zone humide (moins de la moitié). Les résultats de la placette 2 permettent de conclure à **l'absence de zone humide sur critère floristique.**

2.4.3 Placette 3

Cette placette se trouve à l'intérieur de la zone humide de classe 2, dans sa partie Est.

La placette 3 se rattache à un habitat d'ormaie rudérale en contexte alluvial (Code EUNIS G1.A61 x G1.21, code Corinne Biotopes 41.F x 44.3).

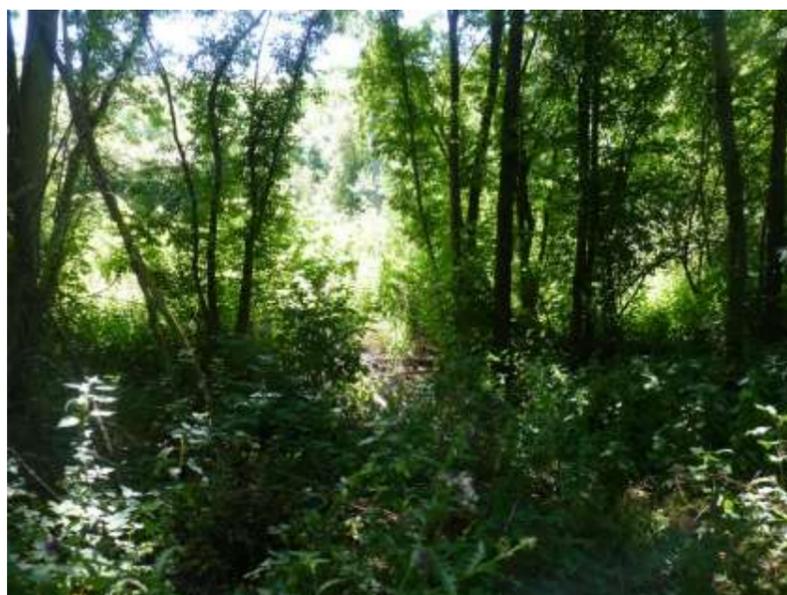


Figure 6. Ormaie rudérale de la placette 3

ESPECES DOMINANTES	NOM FRANÇAIS	AR. ZH	STRATE	ABONDANCE PLACETTE 2
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Oseille sanguine	ZH.	herbacée	1
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir		arbustive	1
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre		arbustive	1
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie		herbacée	1

Cette placette est dominée par l'Orme champêtre (recouvrement de 3). Toute strate confondue, la placette 3 compte 12 espèces dominantes. (une même espèce observée dans deux strates est comptée deux fois, conformément à la méthodologie de l'arrêté). Seules 3 espèces sur 12 sont indicatrices de zone humide (moins de la moitié). Les résultats de la placette 3 permettent de conclure à l'absence de zone humide sur critère floristique.

2.4.4 Placette 4

Cette placette se trouve à l'extérieur de la zone humide de classe 2.

La placette 4 se rattache à un habitat de friche arbustive (Code EUNIS E5.13, code Corinne Biotopes 87.1).



Figure 7. Friche arbustive de la placette 4

Tableau 5. Espèces dominantes et pourcentage de recouvrement

ESPECES DOMINANTES	NOM FRANÇAIS	AR. ZH	STRATE	ABONDANCE PLACETTE 2
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre		arborée	3
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire		herbacée	1
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés	ZH.	herbacée	1
<i>Carduus crispus</i> subsp. <i>multiflorus</i> (Gaudin) Grelli, 1878	Chardon à fleurs nombreuses		herbacée	1
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé		arborée	1
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre		herbacée	1
<i>Parietaria officinalis</i> L., 1753	Pariétaire officinale	Cplt. IdF	herbacée	1
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge	ZH.	arbustive	1

Tableau 6. Espèces dominantes et pourcentage de recouvrement

ESPECES DOMINANTES	NOM FRANÇAIS	AR. ZH	STRATE	ABONDANCE PLACETTE 2
<i>Cornus sanguinea L., 1753</i>	Cornouiller sanguin		arbustive	2
<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790</i>	Aulne glutineux	ZH.	arborée	1
<i>Cirsium arvense (L.) Scop., 1772</i>	Cirse des champs		herbacée	1
<i>Dipsacus fullonum L., 1753</i>	Cabaret des oiseaux		herbacée	1
<i>Fraxinus excelsior L., 1753</i>	Frêne élevé		arbustive	1
<i>Galium mollugo L., 1753</i>	Gaillet mollugine		herbacée	1
<i>Holcus lanatus L., 1753</i>	Houlque laineuse		herbacée	1
<i>Hypericum perforatum L., 1753</i>	Millepertuis perforé		herbacée	1
<i>Oenothera glazioviana Micheli, 1875</i>	Onagre à sépales rouges		herbacée	1
<i>Rosa canina (Groupe)</i>	Rosier des chiens		arbustive	1
<i>Sambucus ebulus L., 1753</i>	Sureau yèble		arbustive	1
<i>Tanacetum vulgare L., 1753</i>	Tanaisie commune		herbacée	1

Toute strate confondue, la placette 4 compte 12 espèces dominantes. Seule 1 espèce sur 12 est indicatrice de zone humide. Les résultats de la placette 4 permettent de conclure à **l'absence de zone humide sur critère floristique.**

2.5 Synthèse du caractère humide des berges des Guerville

Bien que les berges de Guerville soient en partie désignées comme zone humide de classe 2, les résultats de terrain montrent :

- L'absence de zone humide sur critère pédologique ;
- L'absence de zone humide sur critère floristique.

Les berges de Guerville ne sont pas à considérer comme zone humide selon les critères de l'arrêté de 2008.

Les résultats des inventaires floristiques sont repris dans le tableau suivant.

Tableau 7. Synthèse de l'analyse des zones humides sur critère floristique

PLACETTE	ENVELOPPE CLASSE 2	% ESPECES ZH	ZONE HUMIDE
1	Exclue	0%	Négatif
2	Inclue	25 %	Négatif
3	Inclue	25 %	Négatif
4	Exclue	8 %	Négatif

Sur les deux placettes situées dans l'enveloppe zone humide de classe 2, l'analyse des cortèges végétaux montrent que ceux-ci se rattachent davantage à des habitats rudéraux (Ormaie ou Erblaie rudérales) qu'à des boisements alluviaux. Ce résultat est à mettre en relation avec la lithologie du site au droit de l'enveloppe de classe 2. La lithologie des Pk 53+650 à 54+100 indique en effet une formation de remblais sur 2 m d'épaisseur constitués de sables limono-argileux avec des blocs, cailloux et débris divers. La présence de remblais permet d'expliquer la prépondérance d'espèces rudérales non indicatrices de zones humides dans ce contexte alluvial.

Malgré tout, 9 espèces indicatrices de zones humides, dont certaines sont non dominantes, ont été relevées au total sur les berges de Guerville. Celles-ci sont renseignées dans le tableau suivant :

Tableau 8. Espèces indicatrices de zone humide relevées sur les berges de Guerville

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS
<i>Alnus glutinosa (L.) Gaertn., 1790</i>	Aulne glutineux
<i>Aristolochia clematitis L., 1753</i>	Aristolochie clématite
<i>Cardamine pratensis L., 1753</i>	Cardamine des prés
<i>Eupatorium cannabinum L., 1753</i>	Eupatoire à feuilles de chanvre
<i>Lycopus europaeus L., 1753</i>	Lycopée d'Europe
<i>Parietaria officinalis L., 1753</i>	Pariétaire officinale
<i>Ribes rubrum L., 1753</i>	Groseillier rouge
<i>Rumex sanguineus L., 1753</i>	Oseille sanguine

NOM SCIENTIFIQUE	NOM FRANCAIS
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude

L'investigation de terrain a également mis en évidence la présence d'Ormes champêtres de grande dimension (diamètre atteignant 40 cm). Ce diamètre est peu commun pour cette espèce, généralement touchée par la Graphiose avant d'atteindre cette taille.

3. ETUDE COMPLEMENTAIRE 2 : ETAT INITIAL ECOLOGIQUE SUR LE SITE DE VALENE

3.1 Analyse du contexte écologique

Les zones de protection réglementaires et d'inventaire du projet EOLE sont, dans leur globalité, traitées dans la partie 1.5 du dossier Loi sur l'eau.

Le site de Valène, propriété de la communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) et exploité par VEOLIA, se trouve à proximité de 3 zonages :

- Le site Natura 2000 FR1102013 « Carrière de Guerville » (site d'intérêt communautaire, 304 m au sud-est). Cf. partie 1.5.1.2 du dossier Loi sur l'eau.
- La ZNIEFF 110020417 Carrière et coteau de Guerville (0 km, contigu).

Cette ZNIEFF se caractérise par la présence de pelouses pionnières sur craie humide, abritant l'unique station de *Erucastrum supinum* - Sisymbre couché connue à ce jour dans le département des Yvelines. Cette station fait l'objet d'un suivi botanique réalisé par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP). On rencontre également l'Euphrase officinale et l'Epipactis des marais. Par ailleurs, cette zone abrite une remarquable colonie mixte de reproduction de Goéland argenté et de Goéland cendré sur les falaises de craie.

L'un des risques qu'encourt la station de *Erucastrum supinum*, tout comme les sites de reproduction des goélands, est le réaménagement de la carrière en vue de sa mise en sécurité.

La petite zone située de l'autre côté de l'A13, contiguë au site de Valène, est un ensemble de pelouses sur marnes et sur craie, découvertes en 1994 et restées en l'état depuis 2003. Bien qu'artificialisé, ce site abrite 4 espèces déterminantes. Depuis dix ans, ces milieux pionniers n'ont que très peu évolué et gardent un intérêt floristique élevé.

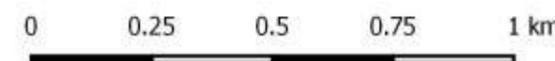
- Le site inscrit « Boucles de la Seine de Moisson à Guernes » (400 m au nord).

Ce grand site inscrit de 4587 ha occupe les communes de la vallée de la Seine de Limay à Bennecourt. La portion de ce site inscrit situé à 400 m de l'emprise de Valène couvre l'île de Limay.



Figure 8. Représentation des zonages réglementaires et d'inventaires à proximité du site de Valène.

- Emprise du site de Valène
- Emprises du projet EOLE
- Découpage communal
- Site d'importance communautaire Natura 2000
- ZNIEFF Type 1
- Site inscrit



3.2 Habitat et flore

Des prospections ont été menées le 19/07/2016 pour établir un état initial écologique du site de Valène (28-35°C, ensoleillé, pas de vent).

3.2.1 Résultats des inventaires

Le site étudié couvre 7300 m². La partie-sud-est correspond à des bâtiments industriels. La partie nord-ouest est une friche postpionnière qui s'est développée sur des remblais de plus d'une dizaine d'années. Cette friche a peu évolué vers le stade arbustif et a conservé son aspect pionnier, avec un couvert végétal très lâche à certains endroits.

Cet habitat se rattache aux communautés d'espèces rudérales des sites industriels extractifs récemment abandonnés (code EUNIS E5.14).



Figures 9 et 10. Friche post-pionnière du site de Valène

La strate arbustive est dominée par des espèces pionnières capables de supporter des stress hydriques importants : Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*), Bouleau verruqueux (*Betula pendula*), Bouleau blanc (*Betula pubescens*), Buddleia de David (*Buddleja davidii*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*).

La strate herbacée se caractérise par la présence d'espèces basiphiles à neutroclines et mésotrophiles à nitrophiles, sur substrat temporairement humide : Chlore perfoliée (*Blackstonia perfoliata*), Centaurée délicate (*Centaureum pulchellum*), Calament des champs (*Clinopodium acinos*), Lysimaque commune (*Lysimachia vulgaris*), Odontite de printemps (*Odontites vernus*).

Un total de 30 espèces floristiques a été relevé à l'issue du passage de terrain. Les données brutes d'inventaire floristique du site de Valène sont données en annexe. La liste d'espèces se décompose de la façon suivante selon leurs catégories de rareté régionale.

Tableau 9. Nombre d'espèces floristiques par statut de rareté

STATUTS DE RARETE	NB D'ESPECES
Extrêmement rare (avec doute sur l'abondance)	1
Très rare	0
Rare	2
Assez rare	3 (dont une invasive)
Assez commun	2
Commun	2
Très commun	5
Extrêmement commun	15
Sans statut de rareté	0

Deux espèces sont qualifiées d'exotiques envahissantes (ou invasives) :

- Le Buddléia de David (*Buddleja davidii*) est une espèce invasive de classe 3, c'est-à-dire se propageant dans les milieux non patrimoniaux fortement perturbés par les activités humaines (bords de route, cultures, friches, etc.) ou par des processus naturels (friches des hautes grèves des grandes vallées).
- Le Seneçon sud-africain (*Senecio inaequidens*) est aussi une espèce invasive de classe 3.

3.2.2 Evaluation patrimoniale

Quatre espèces floristiques patrimoniales (rares, protégées, menacées ou endémiques) ont été identifiées sur les emprises et à proximité. Elles sont détaillées ci-dessous :

- Le Calament des champs (*Clinopodium acinos*), assez rare dans la région. Cette espèce, autrefois notée très commune, a régressé en raison de l'intensification agricole et de la disparition des pelouses.
- Le Mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*), assez rare dans la région. Le Mélampyre des champs est en régression dans la région, où il a complètement déserté les moissons.
- Le Lotier à feuilles étroites (*Lotus corniculatus subsp. tenuis*), rare dans la région. Cette sous espèce du Lotier corniculé (*Lotus corniculatus*) se rencontre souvent sur les substrats alluvionnaires. Sa fréquence en Ile-de-France est à préciser.
- L'Euphrase raide (*Euphrasia stricta*), rare en Ile-de-France. Cette espèce est caractéristique des friches pionnières crayeuses et des végétations de recolonisation des marnières et carrières de gypse.



Figures 11 et 12. Calament des champs et Mélampyre des champs (source : Systra)



Figures 13 et 14. Lotier à feuilles étroites et Euphrase raide (source : Systra)

Tableau 10. Liste des oiseaux contactés à Valène

NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	HABITAT	STATUT DE REPRODUCTION
<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Généraliste	Non nicheur
<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire	Généraliste	Nicheur possible
<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Généraliste	Nicheur possible
<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Milieux bâtis	Nicheur possible
<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	Milieux bâtis	Non nicheur
<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Milieux forestiers	Non nicheur
<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce	Milieux forestiers	Nicheur possible
<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	Milieux ouverts	Nicheur certain
<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Milieux ouverts	Nicheur possible
<i>Motacilla alba alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Milieux ouverts	Nicheur possible

Les 4 espèces patrimoniales, rares ou assez rares en Ile-de-France, présentent un enjeu de conservation modéré. **Le niveau d'enjeu écologique associé à la flore sur l'habitat de friche post-pionnière est modéré.**

3.3 Faune

3.3.1 Résultats des inventaires

10 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur le site de Valène à l'issue du passage de terrain.

Les espèces sont majoritairement généralistes ou inféodés aux milieux ouverts. Une espèce est à considérer comme nicheuse certaine : l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), pour lequel un individu adulte en vol a été noté ainsi qu'un nid avec deux œufs.



Figures 15 et 16. Individu adulte d'Oedicnème criard (F. Croset) et nid (Systra)

Au-delà du groupe des oiseaux, 3 autres espèces faunistiques ont été notées :

- OEdipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*) ;
- Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) ;
- Lézard des murailles (*Podarcis muralis*).

3.3.2 Evaluation patrimoniale

Le niveau d'enjeu associé à chaque espèce faunistique est renseigné dans le tableau suivant.

Tableau 11. Evaluation patrimoniale des espèces faunistiques

GRUPE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DO I	DHFF II	LRN	PN/PR	D ZNIEFF	LRR	RARETE	ENJEU
Avifaune	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier		-	LC			LC	STC	Faible
Avifaune	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde		-	LC			LC	STC	Faible
Avifaune	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir		-	LC			LC	STC	Faible
Avifaune	<i>Burhinus oedicnemus</i> (Linnaeus, 1758)	Oedicnème criard	oui	-	NT	PN	oui	NT	AR	Très fort
Avifaune	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier		-	LC	PN		LC	STC	Faible
Avifaune	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse		-	VU	PN		NT	SC	Modéré
Avifaune	<i>Motacilla alba alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise		-		PN		LC	SC	Faible
Avifaune	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir		-	LC	PN		LC	STC	Faible
Avifaune	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1887)	Pouillot véloce		-	LC	PN		LC	TC	Faible
Avifaune	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linnaeus, 1758)	Fauvette à tête noire		-	LC	PN		LC	TC	Faible

GROUPE	NOM SCIENTIFIQUE	NOM VERNACULAIRE	DO I	DHFF II	LRN	PN/PR	D ZNIEFF	LRR	RARETE	ENJEU
Insecte	<i>Oedipoda caerulescens (Linnaeus, 1758)</i>	OEdipode turquoise	-			PR		-	C	Modéré
Mammifère	<i>Oryctolagus cuniculus (Linnaeus, 1758)</i>	Lapin de garenne	-		NT			-	C	Faible
Reptile	<i>Podarcis muralis (Laurenti, 1768)</i>	Lézard des murailles	-		LC	PN		-	C	Faible

Significations des en-têtes de colonnes et des abréviations :

- Taxonomie : nom scientifique et commun selon le référentiel taxonomique Taxref v.7 ;
- DO I : Annexe I de la Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- DHFF II : Annexe 2 de la Directive Habitat Faune Flore (Directive n ° 92/43/CEE du Conseil du 21/05/1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage) ;
- LRN : Liste rouge des espèces menacées en France :
 - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine – espèces nicheuses ;
 - Chapitre Mammifère de France métropolitaine ;
 - Chapitre Amphibiens et Reptiles de France métropolitaine ;
- PN : protection nationale / PR : protection régionale ;
- D. ZNIEFF : espèces déterminantes de ZNIEFF ;
- LRR : Liste rouge régionale d’Ile-de-France
 - Liste rouge régionale des oiseaux nicheurs ;
- Rareté : TC = très commun, C = commun, AC = Assez commun, PC = Peu commun, R = rare, TR = très rare, E = exceptionnel
 - Guide des Oiseaux d’Ile-de-France (Dubrac B., 2007) : S = sédentaire
 - Faune-ile-de-France.org (reptiles) ;
 - Atlas des mammifères de Seine-et-Marne (2006) ;
 - Liste des orthoptères d’Ile-de-France (OPIE, 2013)

9 espèces faunistiques sont protégées à l’échelle nationale ou régionale. 2 espèces montrent un enjeu de conservation modéré : la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*) et l’OEdipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*). Une espèce est à enjeu très fort : l’Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*). Cette espèce, nicheuse sur le site, est en effet d’intérêt communautaire, quasi-menacée sur les listes rouges régionales et nationales, déterminante de ZNIEFF. **Les enjeux de conservation liés à la faune sont très forts en raison de la présence de l’Oedicnème criard en reproduction.**

3.4 Synthèse de l'état initial écologique du site de Valène

Les enjeux liés à la flore et aux habitats sont **modérés** avec la présence sur le site de 4 espèces floristiques rares ou assez rares dans la région :

- Le Calament des champs (*Clinopodium acinos*), assez rare dans la région ;
- Le Mélampyre des champs (*Melampyrum arvense*), assez rare dans la région ;
- Le Lotier à feuilles étroites (*Lotus corniculatus subsp. tenuis*), rare dans la région ;
- L'Euphrase raide (*Euphrasia stricta*), rare dans la région.

Les enjeux liés à la faune sont **très forts** avec la présence de l'Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), nicheur certain sur le site. Deux autres espèces faunistiques présentent un enjeu de conservation modéré : l'OEdipode turquoise (*Oedipoda caerulescens*) et la Linotte mélodieuse (*Carduelis cannabina*).

La localisation des espèces faunistiques et floristiques patrimoniales est donnée sur la carte suivante.

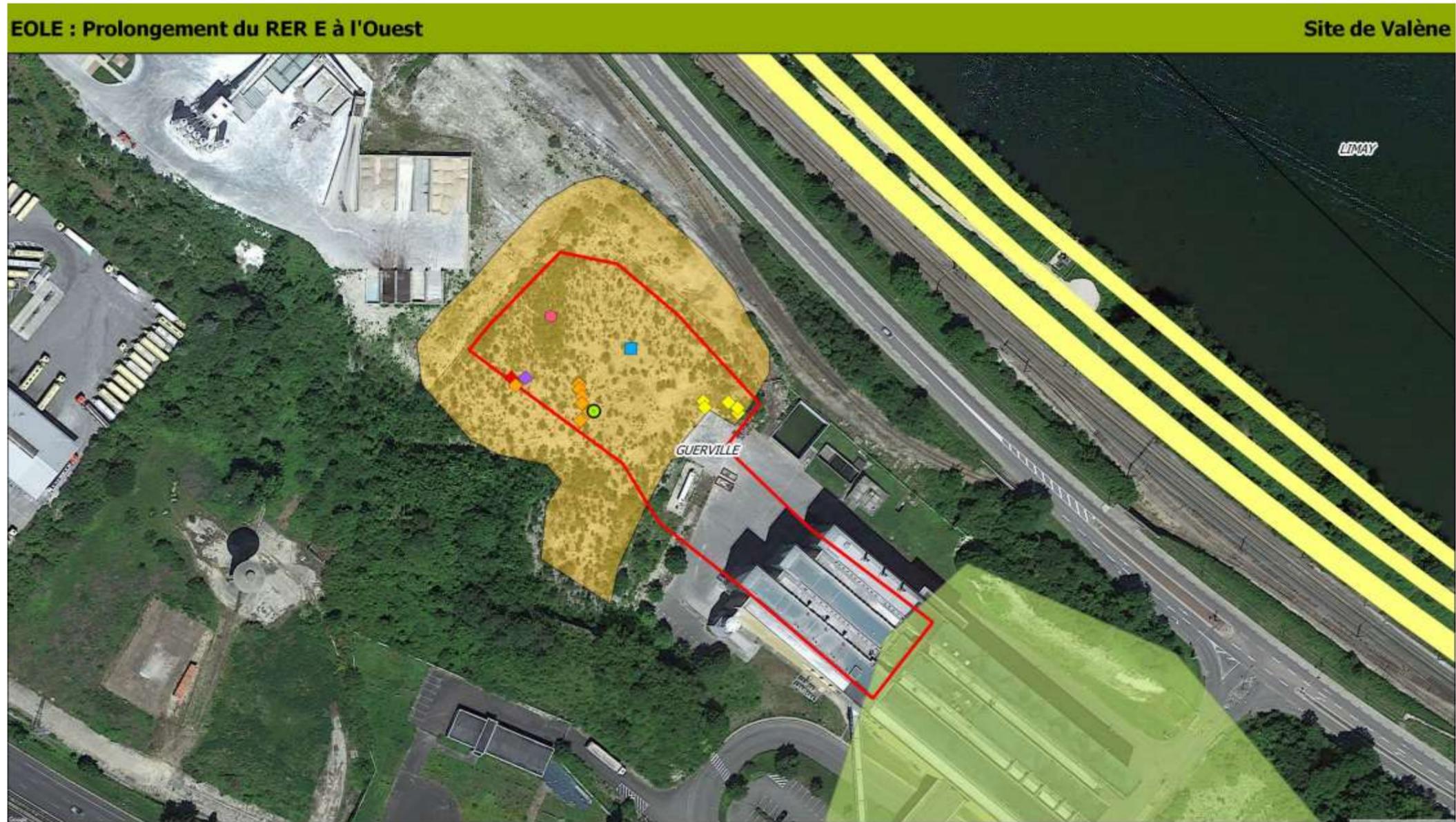


Figure 17. Localisation des espèces patrimoniales sur le site de Valène. Source : Systra. Fond de carte : Google satellite

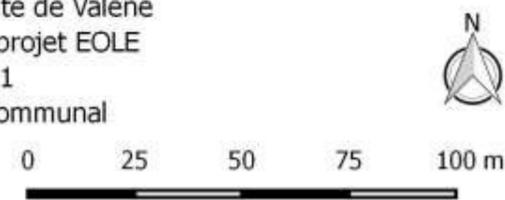
Flore patrimoniale

- ◆ Calament des champs
- ◆ Euphrase raide
- ◆ Lotier à feuilles étroites
- ◆ Mélampyre des champs

Faune patrimoniale

- OEdipode turquoise
- Linotte mélodieuse
- Oedicnème criard (nid)
- Habitat de l'Oedicnème criard

- Emprise du site de Valène
- Emprises du projet EOLE
- ZNIEFF Type 1
- Découpage communal



4. ANNEXES

4.1 Listes des espèces floristiques identifiées sur les berges de Guerville

Nom scientifique	Nom commun	Stat.1 IDF	Stat.2 IDF	Rar. IDF 2013	Cot. UICN IDF 2014	Cot. UICN Fr.	Prot. IDF Dir. Hab. CO	Ar. ZH.	Dét. ZNIEFF	Inv	Placette 1			Placette 2			Placette 3			Placette 4		
											Herbacé	Arbustif	Arborecent									
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Erable champêtre	Ind.		CCC	LC											r						
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Erable sycomore	Nat. (E.)	Ind. ?	CCC	NA					0					r	4				r		
<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire	Ind.		CCC	LC						r						1					
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	Ind.		CC	LC			ZH.												r	1	
<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Petite bardane	Ind.		CC	LC						2											
<i>Aristolochia clematitis</i> L., 1753	Aristolochie clématite	Ind.		AR	LC			ZH.									i					
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune	Ind.		CCC	LC												i			r		
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia du père David	Nat. (E.)	Cult.	C	NA					3		2										
<i>Cardamine pratensis</i> L., 1753	Cardamine des prés	Ind.		C	LC			ZH.									1					
<i>Carduus crispus</i> subsp. <i>multiflorus</i> (Gaudin) Greml., 1878	Chardon à fleurs nombreuses	Ind.		C	LC												1					
<i>Centaureum erythraea</i> Raf., 1800	Petite-centaurée commune	Ind.		CC	LC																1	
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	Ind.		CCC	LC																1	
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies	Ind.		CCC	LC							r										1
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	Ind.		CCC	LC							2		r			r					2
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Coudrier	Ind.		CCC	LC										1							
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cabaret des oiseaux	Ind.		CCC	LC																	1
<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune	Ind.		C	LC																r	
<i>Eupatorium cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire à feuilles de chanvre	Ind.		CCC	LC			ZH.													i	
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne élevé	Ind.		CCC	LC									r	r				1			1
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron	Ind.		CCC	LC						r						r					
<i>Galium mollugo</i> L., 1753	Gaillet mollugine	Ind.		CCC	LC																	1
<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte des villes	Ind.		CCC	LC						r		r				r					
<i>Glechoma hederacea</i> L., 1753	Lierre terrestre	Ind.		CCC	LC						2						1					
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	Ind.		CCC	LC								2	1	1							
<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse	Ind.		CCC	LC																	1
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	Ind.		CCC	LC																	1
<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) P.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Séneçon à feuilles de roquette	Ind.		CC	LC																r	
<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer commun	Nat. (E.)		CC	NA					1		2	r	1					1			
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam., 1779	Marguerite commune	Ind.		CCC	LC																r	
<i>Lycopus europaeus</i> L., 1753	Lycophe d'Europe	Ind.		CC	LC			ZH.														i

Nom scientifique	Nom commun	Stat.1 IDF	Stat.2 IDF	Rar. IDF 2013	Cot. UICN IDF 2014	Cot. UICN Fr.	Prot. IDF Dir. Hab. CO	Ar. ZH.	Dét. ZNIEFF	Inv	Placette 1			Placette 2			Placette 3			Placette 4			
											Herbacé	Arbustif	Arborescent										
<i>Oenothera glazioviana</i> Micheli, 1875	Onagre à sépales rouges	Nat. (S.)		R	NA					3											1		
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	Ind.		CCC	LC																r		
<i>Parietaria officinalis</i> L., 1753	Pariétaire officinale	Ind.		RR	LC			Cplt. IdF									1						
<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse-éperviaire	Ind.		CCC	LC																r		
<i>Potentilla recta</i> L., 1753	Potentille dressée	Nat. (S.)		R	NA					1											r		
<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Brunelle commune	Ind.		CCC	LC																r		
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier	Ind.		CCC	LC									r									
<i>Ribes rubrum</i> L., 1753	Groseillier rouge	Ind.		CC	LC			ZH.				r			3			1					
<i>Rosa canina</i> (Groupe)	Rosier des chiens	Ind.		CCC								1											1
<i>Rumex sanguineus</i> L., 1753	Oseille sanguine	Ind.		CCC	LC			ZH.									1						
<i>Sambucus ebulus</i> L., 1753	Sureau yèble	Ind.		C	LC																		1
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	Ind.		CCC	LC							1							1				
<i>Scrophularia nodosa</i> L., 1753	Scrofulaire noueuse	Ind.		CC	LC												1						
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	Nat. (S.)		AR	NA					3											r		
<i>Symphytum officinale</i> L., 1753	Grande consoude	Ind.		CC	LC			ZH.									i						
<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune	Ind.		CC	LC																	1	
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis faux-cerfeuil	Ind.		CCC	LC																r		
<i>Trifolium dubium</i> Sibth., 1794	Trèfle douteux	Ind.		CC	LC																r		
<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme champêtre	Ind.		CCC	LC							1	2		1	1	1	1	3				
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie	Ind.		CCC	LC							1		r			1						
<i>Verbena officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale	Ind.		CCC	LC																i		
<i>Viburnum lantana</i> L., 1753	Viorne mancienne	Ind.		CC	LC									r									

Description des en têtes de colonnes et des abréviations :

- Nom scientifique : référentiel taxonomique commun aux Conservatoire botaniques nationaux (BDNFF version 3.02) ;
- Noms communs : noms communs des taxons communément admis dans différentes flores ;
- Rar. IDF 2013 : RRR Extrêmement rare, RR Très rare, R Rare, AR Assez rare, AC Assez commun, C Commun, CC Très commun, CCC Extrêmement commun. ? = incertitude
- Stat. 1 IDF et Stat. 2 IDF : Statuts des espèces en Ile-de-France :
 - Ind. : Les taxons indigènes (autochtones ou spontanés) ;
 - Nat. : Les taxons naturalisés (Nat. (E.) = Eurynaturalisé, Nat. (S) = Sténonaturalisé)
 - Ind.? : Indigénat incertain.
- Cot. UICN IDF 2014 et Cot. UICN Fr. : Catégories de menaces des listes rouges régionales et nationales de la flore vasculaire (en gras = menacé sur la liste rouge) :
 - REGIONALLY EXTINCT (RE) = Eteint dans la région IDF
 - **CRITICALLY ENDANGERED (CR)** = En danger critique d'extinction
 - **ENDANGERED (EN)** = En danger d'extinction
 - **VULNERABLE (VU)** = Vulnérable

- NEAR THREATENED (NT) = Quasi menacée
- LEAST CONCERN (LC) = Préoccupation mineure
- DATA DEFICIENT (DD) = Données insuffisantes
- NOT APPLICABLE (NA) = Non applicable
- NOT EVALUATED (NE) = Non évalué
- Prot. IDF, Dir. Hab., Co : Statut de protection (PN ou PR = protection nationale ou régionale), Directive « Habitats », Réglementation de la cueillette ;
- Dét. ZNIEFF : Taxons déterminants de ZNIEFF ;
 - Z 1 : Indique que le taxon est déterminant dans tous les cas
 - Z 2 : Indique que le taxon est déterminant mais avec une restriction géographique
 - Z 3 : Concerne les taxons des milieux très anthropiques
- Ar. ZH : Espèces indicatrices de zones humides selon l'Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement.
Cplt. IdF : liste complémentaire des espèces indicatrices de zones humides en Ile-de-France ;
- Inv. IDF : Invasive :
 - 0 : Taxon exotique insuffisamment documenté, d'introduction récente sur le territoire, non évaluable ;
 - 1 : Taxon exotique non invasif, naturalisé de longue date ne présentant pas de comportement invasif et non cité comme invasif avéré dans un territoire géographiquement proche ou taxon dont le risque de prolifération est jugé faible par l'analyse de risque de Weber & Gut ;
 - 2 : Taxon invasif émergent dont l'ampleur de la propagation n'est pas connue ou reste encore limitée, présentant ou non un comportement invasif (peuplements denses et tendance à l'extension géographique rapide) dans une localité et dont le risque de prolifération a été jugé fort par l'analyse de risque de Weber & Gut ou cité comme invasive avérée dans un territoire géographiquement proche ;
 - 3 : Taxon invasif se propageant dans les milieux non patrimoniaux fortement perturbés par les activités humaines (bords de route, cultures, friches, plantations forestières, jardins) ou par des processus naturels (friches des hautes grèves des grandes vallées) ;
 - 4 : Taxon localement invasif, n'ayant pas encore colonisées l'ensemble des milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies ;
 - 5 : Taxon invasif, à distribution généralisée dans les milieux naturels non ou faiblement perturbés potentiellement colonisables, dominant ou co-dominant dans ces milieux et ayant un impact (avéré ou supposé) important sur l'abondance des populations et les communautés végétales envahies.
 - A rechercher : Taxon absents du territoire ou plantés/cultivés stricts, cités invasifs avérés dans un territoire géographiquement proche ou dont le risque de prolifération est jugé fort par l'analyse de risque de Weber & Gut.

4.2 Listes des espèces floristiques identifiées sur le site de Valène

Nom scientifique	Nom commun	Stat.1 IDF	Stat.2 IDF	Rar. IDF 2013	Cot. UICN IDF 2014	Cot. UICN Fr.	Prot. IDF Dir. Hab. CO	Ar. ZH.	Dét. ZNIEFF	Inv
<i>Acer campestre</i> L., 1753	Erable champêtre	Ind.		CCC	LC					
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Erable sycomore	Nat. (E.)	Ind. ?	CCC	NA					0
<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet	Ind.		CCC	LC					
<i>Betula pendula</i> Roth, 1788	Bouleau verruqueux	Ind.		CCC	LC					
<i>Betula pubescens</i> Ehrh., 1791	Bouleau blanc	Ind.		C	LC			ZH.		
<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlore perfoliée	Ind.		AC	LC					
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleia du père David	Nat. (E.)	Cult.	C	NA					3
<i>Centaureum erythraea</i> Raf., 1800	Petite-centaurée commune	Ind.		CC	LC					
<i>Centaureum pulchellum</i> (Sw.) Druce, 1898	Petite-centaurée délicate	Ind.		AC	LC					
<i>Clinopodium acinos</i> (L.) Kuntze, 1891	Calament des champs	Ind.		AR	LC					
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin	Ind.		CCC	LC					
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	Ind.		CCC	LC					
<i>Epilobium tetragonum</i> L., 1753	Epilobe à quatre angles	Ind.		CCC	LC					
<i>Euphrasia stricta</i> D.Wolff ex J.F.Lehm., 1809	Euphrase raide	Ind.		R	LC					
<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier des bois	Ind.		CCC	LC					
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé	Ind.		CCC	LC					
<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>tenuis</i> (Waldst. & Kit. ex Willd.) Berher, 1887	Lotier à feuilles étroites	Ind.		R	LC					
<i>Lysimachia vulgaris</i> L., 1753	Lysimaque commune	Ind.		CC	LC			ZH.		
<i>Melampyrum arvense</i> L., 1753	Mélampyre des champs	Ind.		AR	LC					
<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dumort., 1829	Odontite de printemps	Ind.		CC	LC					
<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun	Ind.		CCC	LC					
<i>Populus tremula</i> L., 1753	Peuplier tremble	Ind.		CCC	LC					
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante	Ind.		CCC	LC					
<i>Reseda lutea</i> L., 1753	Réséda jaune	Ind.		CC	LC					
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault	Ind.		CCC	LC					
<i>Sanguisorba minor</i> Scop., 1771	Petite Pimprenelle	Ind.		CC	LC					
<i>Senecio inaequidens</i> DC., 1838	Séneçon du Cap	Nat. (S.)		AR	NA					3
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun	Ind.		CCC	LC					
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	Nat. (E.)		CCC	NA					1
<i>Viola tricolor</i> L., 1753	Pensée sauvage	Ind.		RRR ?	DD					

Description des en têtes de colonnes et des abréviations : cf. annexe précédente